



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 34442

## Texte de la question

M. André Vallini appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le développement de la culture du soja. La France et l'Europe manquent en effet cruellement de ressources protéiques végétales pour remplacer les farines animales et dépendent donc essentiellement des importations américaines dans ce secteur. Or, le soja paraît être une culture qui présente de nombreux atouts environnementaux : utilisation d'azote et besoins en eau modérés par rapport à la culture du maïs, peu de traitements antiparasites. C'est de surcroît une culture aux avantages économiques importants : pas de matériel spécifique et étalement du travail pour l'exploitant. Il lui demande donc si des aides à la production du soja sont envisageables et si la France envisage de prendre des mesures en ce sens qui pourraient combler une partie de ce déficit européen.

## Texte de la réponse

Le contexte des négociations était extrêmement difficile. Il est exact que le résultat du compromis de Berlin sur l'agenda 2000 a été, pour les oléo-protéagineux, en deçà des objectifs de négociation de la France. Il convient néanmoins de rappeler que la France a obtenu des avancées. Outre la mise en place d'une phase transitoire de deux ans, il a été décidé d'une clause de rendez-vous qui impose de faire un point sur l'évolution du secteur au plus tard deux ans après la mise en oeuvre de la réforme. Le moment venu, cette opportunité pourra être utilisée afin de rouvrir le débat sur ce dossier, compte tenu des perspectives d'évolution des surfaces en oléagineux. La France a également obtenu que soit maintenu son double plan de régionalisation pendant la période transitoire, ce qui devrait atténuer l'effet de la baisse progressive des aides. Le prix de référence qui permettait d'ajuster le niveau de l'aide à la baisse ou à la hausse en cas d'augmentation ou diminution du prix mondial a été supprimé mais l'aide après l'abattement dû au dépassement de la superficie maximale garantie ne peut être inférieure au niveau de l'aide aux céréales. La disparition du rendement spécifique pour le soja irrigué risque de conduire à un recul de cette production alors même que le déficit en protéines végétales de la France est très important. Ainsi que cela a été annoncé lors de la table ronde du 21 octobre dernier, une mesure de soutien à la production de soja de qualité va être mise en place dans les principales zones de production. Cette action sera dotée de 100 millions de francs dès 2000 visant à l'amélioration de la qualité et de la traçabilité de cette filière.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Vallini](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34442

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 septembre 1999, page 5293

**Réponse publiée le** : 6 décembre 1999, page 6968